

Questions Réponses - numéro 1 janvier 2018



Des parcours qualifiants ont été ouverts en décembre pour des vendeurs leaders, pouvez-vous confirmer ? Dans l'affirmative, l'entreprise peut-elle rappeler les règles sur les parcours qualifiants ? Comment expliquez vous le délai entre les résultats de jury et l'ouverture du parcours qualifiant ?

Réponse : Oui 4 parcours qualifiants sont ouverts et mis en place pour des vendeurs ayant réussi la sélection de vendeur leader. Ces parcours débutent lors de la prise de poste et il n'y a pas de décalage significatif entre la publication des résultats et l'ouverture du parcours.

Commentaire : Un mois d'écart entre les résultats et le début du parcours n'est pas significatif ???? Mieux vaut ne pas savoir ce qu'est «un décalage significatif ! »

»

Documents

[Questions Réponses - numéro 1 janvier 2018](#)